

Comité décisionnel de l'administration générale
Gouvernance scolaire – Pouvoirs délégués à la Direction générale en lien avec le projet de loi 40
(articles 298 et 299 du projet de loi)

Procès-verbal de la séance du comité décisionnel de l'administration générale de la Commission scolaire des Samares, tenue le 7 juillet 2020, à 9 h 00, en visioconférence, à laquelle séance sont présentes :

- **Madame Nancy Lapointe**, directrice générale
- **Madame Pascale Damato**, directrice générale adjointe
- **Monsieur François Morin**, directeur général adjoint
- **Madame Annabelle Coutu**, agente d'administration du Service du secrétariat général
- **Madame Audrey Dugas**, directrice du Service des ressources humaines
- **Madame Annie Fournier**, directrice du Service des ressources matérielles
- **Madame Marie-Claude Fredette**, directrice du Service des ressources financières
- **Monsieur Daniel Beaumier**, directeur du Service des technologies de l'information
- **Monsieur Eddy Lajeunesse**, directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport

SUJETS EN DÉCISION

1. CHOIX DU FOURNISSEUR POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE MODULES DE JEUX EXTÉRIEURS POUR L'ÉCOLE DU PRÉAMBULE À SAINT-CHARLES-BORROMÉE (090) (ANNEXE)

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public selon la méthode du prix ajusté le plus bas a été lancé par le Centre de services scolaire des Samares pour l'achat et l'installation de modules de jeux extérieurs pour l'école du Préambule à Saint-Charles-Borromée (090);

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions effectuée par le comité de sélection;

CONSIDÉRANT que les soumissions retenues par le comité de sélection sont conformes;

IL EST RECOMMANDÉ :

DE RETENIR les soumissions suivantes du fournisseur Les Équipements Récréatifs Jambette inc. relativement à l'achat et l'installation des modules de jeux extérieurs pour l'école du Préambule à Saint-Charles-Borromée pour les lots ci-bas :

Lots	Montant de la soumission
Lot 1 : élèves 5 à 7 ans	67 737,55 \$
Lot 2 : élèves de 8 à 10 ans	65 441,56 \$
TOTAL	133 179,11 \$

D'AUTORISER la direction du Service des ressources matérielles à signer tous les documents relatifs à ces projets.

En vertu des pouvoirs délégués selon les articles 298 et 299 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires :

LA DIRECTION GÉNÉRALE AUTORISE CETTE DÉCISION.

DÉCISION CDAG – 52 – 2020-07-07

2. CHOIX DU FOURNISSEUR POUR LE MAINTIEN DES ACTIFS IMMOBILIERS (ANNEXE)

CONSIDÉRANT l'enveloppe budgétaire allouée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure Maintien des bâtiments - Année 2019-2020- phase XV (50621);

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Samares a procédé à un appel d'offres public;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions effectuée par le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que la soumission retenue est conforme;

IL EST RECOMMANDÉ :

DE RETENIR la soumission de l'entrepreneur suivant :

- LES ENTREPRISES LOUIS BELLEROSSE INC. (Saint-Félix-de-Valois)
Remplacement des systèmes de ventilation et réfection de l'éclairage à l'école Marie Charlotte (079 - Joliette).
Un million cent dix-neuf mille huit cent cinquante-six dollars et cinquante cents (1 119 856,50\$) taxes incluses;

D'AUTORISER la direction du Service des ressources matérielles à signer tous les documents relatifs à ce projet.

En vertu des pouvoirs délégués selon les articles 298 et 299 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires :

LA DIRECTION GÉNÉRALE AUTORISE CETTE DÉCISION.

DÉCISION CDAG – 053 – 2020-07-07

SUJETS EN INFORMATION

3. SUJETS À VENIR (ANNEXE)

4. REGISTRE DES DÉCISIONS (ANNEXE)

Nancy Lapointe
Directrice générale

Marie-Élène Laperrière
Secrétaire générale